



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

**STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE
(SNDR)**

Octobre 2010

RESUME

Un des défis majeurs du Togo est de réduire le volume des importations de riz qui coûtent au pays en moyenne quatre milliards (4 000 000 000) francs CFA par an.

Pourtant, le Togo possède des terres potentiellement propices à la production rizicole : terres irrigables (plaines alluviales, bas-fonds) et terres exondées. Le potentiel en bas-fonds est estimé à environ 185 000 ha. La production du riz paddy est passée de 62 300 tonnes en 2000 à 85 540 tonnes en 2008 soit une croissance annuelle de 4%.

Il ressort de l'analyse du PIB Agricole qui avoisine les 40% du PIB sur la période de 2000-2008 que la contribution de la production vivrière par an au PIB a été en moyenne de 24,6% dont 3% pour le riz.

Le Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) axé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) reconnaît au secteur agricole le rôle de moteur de croissance économique et lui accorde pour cela une place importante. Aussi, le Gouvernement togolais dans ses politiques agricoles met-il l'accent sur les cultures porteuses de croissance telles que le maïs, le sorgho, le riz, le niébé, l'igname, le manioc. Pour le riz spécifiquement, il entend doubler la production à l'horizon 2015 à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA SA) qui trouve son ancrage dans le PDDAA/ECOWAP. Le PNIA SA est le cadre fédérateur de toutes les actions du secteur agricole dont le plan d'opération a été cosigné par la partie nationale et internationale le 04 février 2010.

Le choix du Togo d'augmenter la production du riz tient compte :

- i) Des préférences des consommateurs et des indices d'une demande sans cesse croissante tant en milieu rural qu'urbain de cette denrée alimentaire qui fait désormais partie du menu quotidien des togolais. La consommation du riz blanc par habitant et par an est en moyenne de 15 kg sur le plan national, soit un besoin de 90 000 tonnes pour une population de 6 millions d'habitants (DSID 2010). Selon les statistiques disponibles, la production locale du riz ne couvre qu'à peine 50% des besoins du pays et le déficit est toujours comblé par les importations. Ces importations sont passées de 36 270 T en 2000 à 73 976 T en 2008, soit un taux de progression de 103%. En termes de valeur, le coût de ces importations durant cette même période est passé de 2 048 000 000 FCFA à 4166 000 000 FCFA.
- ii) De l'avantage comparatif
Selon l'étude SOFRECO (1996), la culture du riz comparée à d'autres cultures est plus rentable en termes de revenus à l'hectare et de rémunération de la journée de travail. D'autres recherches (KADJOSSOU, 1996) ont montré que du point de vue prix, le riz local, produit suffisamment, peut concurrencer le riz importé. De son côté, KPERIM (2008) démontre à travers une étude analytique que la production du riz local au Togo présente un avantage comparatif par rapport au riz importé

En définitive, le développement de la production rizicole au Togo apparaît comme un enjeu au triple plan de la souveraineté et de la sécurité alimentaire, de la réduction du volume des importations et de la croissance économique et sociale.

Face à sa position décrite ci-dessus, le Togo reste confronté aux questions fondamentales touchant au foncier, à la fourniture et utilisation des intrants modernes (semences, engrais), aux technologies, à l'accès au crédit et surtout aux activités post-récolte et à la commercialisation du riz.

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR)-TOGO s'est fixée des objectifs à savoir :

- accroître les superficies à emblaver de 36492 à 66500 ha;
- améliorer les rendements de 2.4. à 3.5T/ha;
- augmenter la production pour 2008-2013 et 2013-2018 de 85540 à 232750 tonnes de paddy soit 139650 tonnes de riz usiné en 2018.

Cette projection de la production par rapport à l'estimation des besoins de la population en riz blanc à l'horizon 2018 (cf tableau 5), permet au pays de se passer des importations et couvrir ses besoins à 128 pour cent.

Dans cette perspective, l'insuffisance en ressources humaines (chercheurs, techniciens et vulgarisateurs) de qualité devrait être corrigée à temps par des formations et recrutements en fonction des besoins.

Ainsi, la SNDR s'engage dans des actions bien ciblées relatives au renforcement des capacités des acteurs locaux et exploitants agricoles, à la production, la transformation et la commercialisation du riz.

En matière de gouvernance, la SNDR Togo intégrera le dispositif de coordination du PNIA SA dont elle relève.

Détermination des besoins

Dans un premier temps, la SNDR a défini par axe stratégique des besoins sans tenir compte des projets / programmes en cours et planifiés. Et dans un deuxième temps, il a été procédé à l'analyse de la confrontation entre l'offre (projets / programmes existants et planifiés) et les besoins exprimés par la SNDR. Cette confrontation a débouché sur l'identification des principaux besoins réels (gaps).

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-------------------|--|
| AfricaRice | : Centre du riz pour l’Afrique |
| AGR | : Activités Génératrices de Revenus |
| ANSAT | : Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire au TOGO |
| APIM-Togo | : Association Professionnelle des Institutions de Micro finance |
| APRA-GIR | : Apprentissage Participatif Recherche Action pour la Gestion Intégrée du Riz |
| CATI | : Centre d’Appui Technique aux Irrigations |
| CBF | : Consortium Bas Fonds |
| CEDEAO | : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest |
| CEP | : Champs-Ecole-Paysans |
| CILSS | : Comité inter état de lutte contre la sécheresse dans le sahel |
| CIPS | : Comité Interministériel de Pilotage Stratégique |
| COM STABEX | : Cadre d’obligation Mutuelle pour la Stabilisation des Exportations |
| CPC | : Centrale des Producteurs de Céréales |
| CTP | : Comité Technique de Pilotage |
| DA | : Direction de l’Agriculture |
| DAER | : Direction de l’Aménagement et de l’Equipement Rural |
| DRAEP | : Direction Régionale de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche |
| DGR | : Direction du Génie Rural |
| DSRP | : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| DSID | : Direction des Statistiques Agricoles, de l’Informatique et de la Documentation |
| ESOP | : Entreprise de Service des Organisations Paysannes |
| FAO | : Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture |
| F CFA | : Franc de la Communauté Financière Africaine |
| FUCEC-Togo | : Faîtière des Unions des Coopératives d’Epargne et de Crédit du Togo |
| ICAT | : Institut de Conseil et d’Appui Technique |

| | |
|----------------|---|
| INCV | : Institut National des Cultures Vivrières |
| IMF | : Institution de Micro Finance |
| IRAT | : Institut de Recherche Agronomique Tropicale |
| IRCC | : Institut de Recherche sur le Café et le Cacao |
| ITRA | : Institut Togolais de Recherche Agronomique |
| KG | : Kilogramme |
| MAEP | : Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche |
| MAPTO | : Mouvement Alliance Paysanne du Togo |
| MEF | : Ministère de l’Economie et des Finances |
| NERICA | : New Rice for Africa/Nouveau Riz pour l’Afrique |
| OFID | : Opec Fund International Developpement |
| OMD | : Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OP | : Organisation Paysanne |
| PAPD | : Projet d’Aménagement de la Plaine de Djagblé |
| PARTAM | : Projet d’Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la Zone de Mission-Tové |
| PBVM | : Projet d’Aménagement Hydro agricole de la Basse Vallée du Fleuve Mono |
| PDDAA | : Programme Détaillé du Développement de l’Agriculture en Afrique |
| PME | : Petite et Moyenne Entreprise |
| PNIA SA | : Programme National d’Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire |
| PIP | : Programme d’Investissement Public |
| PTF | : Partenaires Techniques et Financiers |
| PIB | : Produit Intérieur Brut |
| PADAT | : Projet d’Appui au Secteur Agricole au Togo |
| PASA | : Programme d’Appui au Secteur Agricole |
| PSSA | : Programme Spécial de Sécurité Alimentaire |

| | | |
|----------------|---|---|
| RNA | : | Recensement National de l'Agriculture |
| SAKSS | : | Système d'Analyse Stratégique et de Gestion de connaissance |
| SOFRECO | : | Société Française d'Etudes et de Conseil |
| SG | : | Secrétariat Général |
| SNDR | : | Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture |
| UEMOA | : | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| VAPE | : | Valorisation de l'Agriculture et Promotion de l'Elevage |
| T | : | Tonnes |
| ZAAP | : | Zone d'Aménagement Agricole Planifiée |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-------------|
| <i>Résumé</i> | <i>i</i> |
| <i>Sigles et acronymes</i> | <i>iii</i> |
| <i>Table des matières</i> | <i>vi</i> |
| <i>Liste des tableaux</i> | <i>viii</i> |
| <i>Liste des graphiques</i> | <i>viii</i> |
| I. INTRODUCTION | 1 |
| II. BILAN DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL | 1 |
| 2.1. <i>La place du riz dans les politiques et stratégies nationales</i> | 1 |
| 2.2 <i>Les préférences des consommateurs</i> | 4 |
| 2.3 <i>La dimension genre dans les activités de production, de transformation et de commercialisation</i> | 4 |
| 2.4 <i>L'avantage comparatif de la production rizicole domestique</i> | 4 |
| III. LES DEFIS ET LES OPPORTUNITES LIEES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE | 5 |
| 3.1 <i>Le potentiel du riz local</i> | 5 |
| 3.2 <i>Les questions sociales</i> | 6 |
| 3.3 <i>Régime foncier</i> | 6 |
| 3.4 <i>Les questions transfrontalières/régionales</i> | 6 |
| 3.5 <i>Les leçons tirées de la recherche-développement rizicole antérieure</i> | 6 |
| 3.5.1. <i>Amélioration variétale</i> | 7 |
| 3.5.2. <i>Amélioration des pratiques culturales</i> | 7 |
| 3.5.3. <i>Défense des cultures</i> | 7 |
| 3.5.4. <i>Appui à l'adoption et à la dissémination des NERICA</i> | 7 |
| 3.5.5 <i>Etude d'impact des nouvelles technologies sur les ménages</i> | 8 |
| 3.5.6. <i>Aménagement et mise en valeur des bas-fonds</i> | 8 |
| 3.6 <i>Les capacités humaines et institutionnelles</i> | 9 |
| IV. LES DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES | 9 |
| V. VISION ET PORTEE DE LA SNDR TOGO | 10 |
| 5.1. <i>Objectifs</i> | 10 |
| 5.2 <i>Actions à mener</i> | 11 |
| 5.2.1 <i>Renforcement des capacités des acteurs</i> | 11 |
| 5.2.2 <i>Appui à la production</i> | 12 |
| 5.2.3 <i>Appui à la transformation et à la commercialisation</i> | 12 |
| 5.3 <i>Gouvernance de la SNDR</i> | 12 |
| 5.4 <i>Les schémas de recherche et de vulgarisation</i> | 13 |
| 5.4.1 <i>Riziculture irriguée et de bas-fond</i> | 13 |
| 5.4.2 <i>Riziculture pluviale</i> | 13 |
| VI. STRATEGIES DES SOUS SECTEURS | 14 |
| 6.1 <i>Les semences</i> | 14 |

| | |
|--|-----------|
| 6.1.1 Etat des lieux..... | 14 |
| 6.1.2 Stratégie | 15 |
| 6.1.3 Axes d'intervention | 16 |
| i.Appui à la production de semences améliorées de riz de bonne qualité | 16 |
| ii.Appui à l'organisation des producteurs de semences..... | 16 |
| iii.Appui à l'organisation d'un système de distribution des semences à travers l'organisation des producteurs de riz. 16 | |
| 6.2 La préservation et l'utilisation des ressources génétiques | 16 |
| 6.3 Les innovations et les technologies | 17 |
| 6.4. Les engrais | 17 |
| 6.5 Post-récolte et commercialisation du riz..... | 18 |
| 6.6 Développement et entretien des ressources génétiques | 19 |
| 6.7 Aménagements hydroagricoles | 20 |
| 6.7.1 Réhabilitation d'anciens périmètres irrigués (en cours d'exécution)..... | 20 |
| 6.7.2. Réhabilitation d'anciens sites aménagés | 20 |
| 6.7.3. Extension des périmètres irrigués | 20 |
| 6.7.4. Equipement agricole et post récolte | 21 |
| 6.7.5. Appui accompagnement des producteurs | 21 |
| 6.8 Accès au crédit..... | 21 |
| 6.8.1 Les forces du secteur | 22 |
| 6.8.2 Les faiblesses/contraintes du secteur : | 22 |
| 6.8.3 Stratégie pour le développement du financement du secteur agricole..... | 22 |
| VII. ACTEURS CLES DE LA SNDR ET LEURS RESPONSABILITES DANS LA CHAINE DE VALEURS DU SECTEUR RIZ | 24 |
| 7.1. Production..... | 24 |
| 7.2. Récolte-transformation..... | 24 |
| 7.3. Commercialisation..... | 24 |
| VIII.LA DETERMINATION DES BESOINS REELS | 24 |
| 8.1 L'analyse de la confrontation entre l'offre et les besoins de la SNDR..... | 24 |
| 8.2. L'identification des principaux besoins réels de la SNDR (gaps)..... | 25 |
| IX. CONCLUSION | 27 |
| Annexes..... | 28 |
| Bibliographie..... | 38 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1: Evolution de la production rizicole de 2005 à 2008..... | 5 |
| Tableau 2: Superficie, rendement et production du riz paddy en 2008 et leurs projections par écologie jusqu'en 2018..... | 11 |
| Tableau 3: Personnel existant et besoins à satisfaire..... | 11 |
| Tableau 4: Importations de riz de 2000 à 2008 | 28 |
| Tableau 5 : Evolution de la population et de la demande en riz de 2008 à 2018..... | 28 |
| Tableau 6 : Matrice de la nature des interventions par sous secteur (projets en cours et planifiés)..... | 29 |
| Tableau 7 : Matrice de la nature des interventions par sous secteur (SNDR) ; calcul des gaps..... | 34 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|-------------------------------------|
| Graphique 1: Importation et production de riz en tonnes..... | Error! Bookmark not defined. |
| Graphique 2: Evolution du prix au producteur de quatre produits stratégiques | Error! |

Bookmark not defined.

I. INTRODUCTION

Le riz est la deuxième céréale alimentaire produite dans le monde mais seulement 6 à 10% sont mis sur le marché international.

Au Togo, la consommation de cette denrée classée 3^{ème} après le maïs et le sorgho est entrée dans les habitudes alimentaires à tel point qu'en zone rurale comme dans le milieu urbain il ne se passe de jour où le riz n'est pas consommé. Selon l'étude de la DSID relative au projet « Renforcement de la disponibilité et de l'accès aux statistiques rizicoles : une contribution à l'initiative d'urgence pour le riz en Afrique subsaharienne », la consommation moyenne nationale est de 15 kg par habitant et par an. Avec un taux moyen d'accroissement de la population de 2,4% par an, le besoin annuel en riz blanc sera de 108803 tonnes en 2018 selon les estimations de la SNDR.

La production locale du riz ne couvre pas les besoins du pays et de ce fait, les déficits en riz sont toujours compensés par les importations malgré les potentialités dont dispose le Togo.

Après les expériences des grands périmètres irrigués pour la production du riz, le Togo s'oriente aujourd'hui plus vers l'aménagement des bas-fonds où les initiatives du secteur privé enregistrent de bons résultats du point de vue appropriation et durabilité des réalisations.

Les statistiques au cours des dix dernières années indiquent une amélioration des rendements qui sont passés de 1,2 t à 2,5 t/ha. Dans le même temps la production nationale est passée de 62 300 tonnes à près de 90 000 tonnes de riz paddy diminuant ainsi le volume des importations dont le pic a été observé en 2006 (104 191 tonnes de riz blanchi).

La présente Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture tire ses orientations du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui trouve son ancrage dans le PDDAA/ECOWAP. Le PNIASA est le cadre de référence pour toutes actions de développement agricole au Togo. Son plan d'opération a été cosigné par tous les Partenaires en développement le 04 février 2010. Cet ancrage est un élément important pour le Togo dans sa démarche à travers laquelle il entend doubler la production nationale de riz à l'horizon 2018 par une augmentation des superficies cultivées et une amélioration des rendements.

L'avantage comparatif du riz local par rapport au riz importé a été démontré déjà en 1996 par plusieurs études (SOFRECO et KADJOSSOU) qui ont abouti à deux principales conclusions, à savoir : (i) la rentabilité en termes de revenus à l'hectare et de rémunération de la journée de travail et (ii) la possibilité pour le riz local de concurrencer le riz importé au niveau du prix.

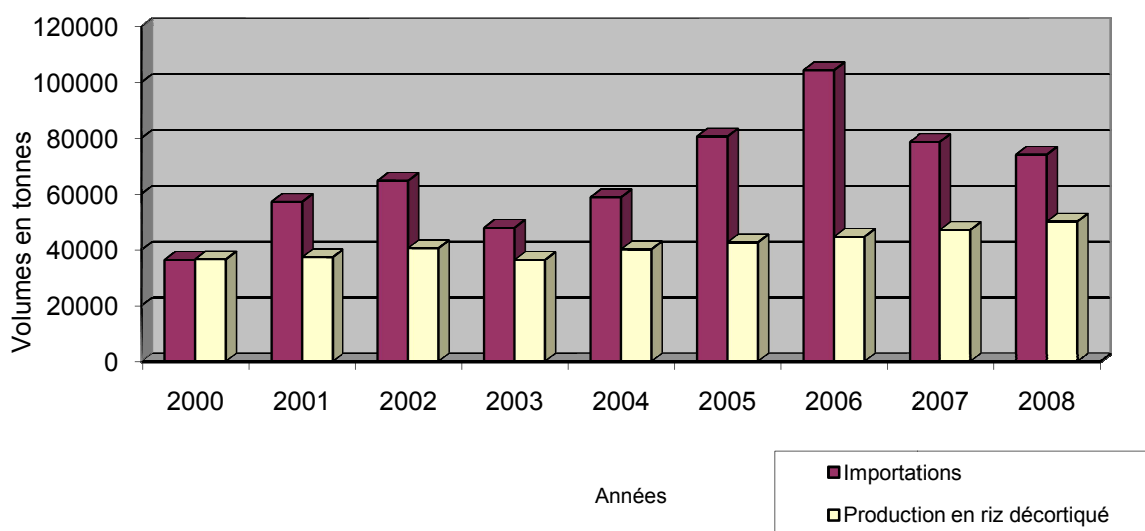
II. BILAN DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL

2.1. La place du riz dans les politiques et stratégies nationales

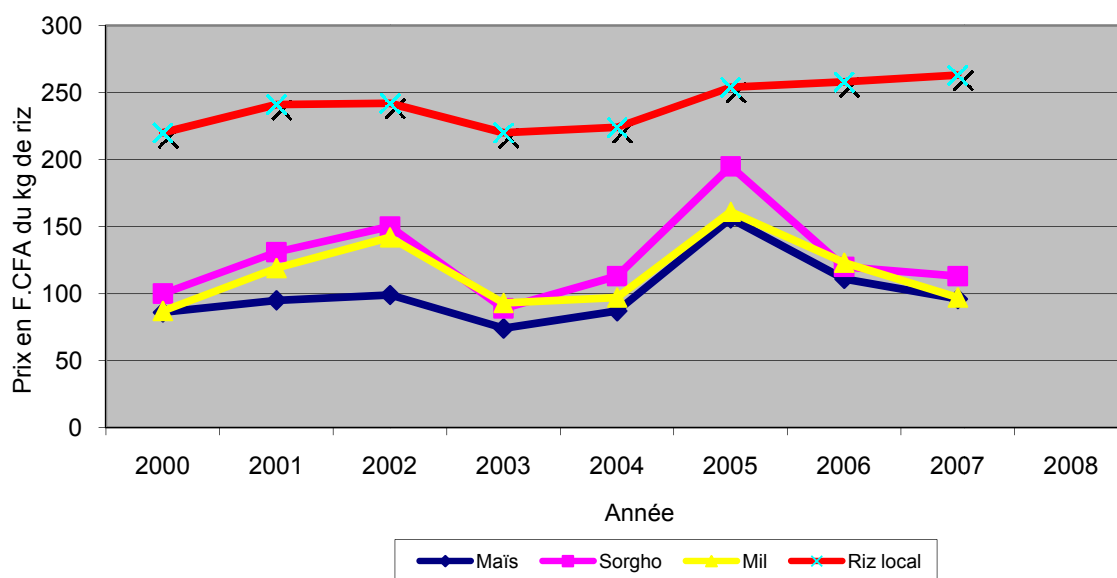
Globalement l'agriculture y compris l'élevage, la forêt et la pêche représente le premier secteur de l'économie togolaise : elle emploie la majeure partie de la population active et participe à hauteur de 36,6% à la formation du produit intérieur brut (PIB). Malgré les aléas climatiques, la part de la production vivrière y compris le riz dans le PIB agricole a été en moyenne de 24,6% par an sur la période 2000-2008 ; **le riz intervient pour environ 3%.**

Le Togo possède des terres potentiellement propices à la production rizicole : terres irrigables (plaines alluviales, bas-fonds) et terres exondées. Le potentiel en bas-fonds est estimé à environ

185 000 ha. La mise en valeur de ce capital foncier nécessite des aménagements. Les superficies rizicoles exploitées évoluent d'une année à l'autre pour atteindre aujourd'hui un peu plus de 36 000 hectares. On note cependant un progrès dans la production rizicole ces derniers temps : celle du riz paddy est passée de 62 300 tonnes en 2000 à 85 500 tonnes en 2008 soit une croissance annuelle de 4%. Les graphiques 1 et 2 ci-après permettent de faire respectivement le lien entre la production en riz décortiqué et les importations, et de comparer l'évolution du prix au producteur du riz et de trois produits de substitution sur la même période. Les résultats ci-dessus sont à mettre à l'actif des diverses politiques et stratégies de développement agricole adoptées par le pays.



Graphique n°1 : Importations et production de riz en tonnes



Graphique n°2 : Evolution du prix au producteur de quatre produits stratégiques

Source : DSID

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), axé sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adopté par le Togo repose sur 4 piliers dont celui de la consolidation des bases d'une croissance forte et durable (Pilier 2). Le DSRP reconnaît, à juste titre,

au secteur agricole un rôle moteur de croissance économique et lui accorde une place importante. Il prévoit un accroissement de la productivité agricole. Au titre de cet accroissement, le Gouvernement entend y parvenir sans perdre de vue les avantages substantiels attendus des productions vivrières, notamment le riz. Il reste convaincu que pour accroître les productions, il faut nécessairement assurer le respect des itinéraires techniques, la maîtrise de l'eau, le meilleur prix au producteur, la sécurisation foncière et une agriculture respectueuse de l'environnement. Pour traduire dans les faits ces engagements, certaines mesures sont envisagées entre autres :

- La création d'une direction chargée des semences
- le renforcement de la structuration du monde rural, de la professionnalisation des filières agricoles et du développement des interprofessions
- la définition d'une nouvelle politique de sécurisation foncière
- la réhabilitation des centres de production de semences et de matériel végétal
- la promotion des services d'approvisionnement de proximité en intrants agricoles
- la mise en place d'un système approprié d'information sur les marchés agricoles
- la promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols en vue de valoriser l'utilisation de la fumure organique
- l'aménagement et la mise en valeur des sites hydroagricoles, des bas-fonds et des petites retenues à but multiple

Au plan sectoriel, un Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) a été élaboré et endossé par tous les partenaires au développement du secteur. Le plan opérationnel de ce cadre fédérateur de toutes les actions du secteur identifie le riz comme l'une des cultures porteuses de croissance. Par conséquent, le PNIASA entend doubler la production nationale de riz à l'horizon 2015 par l'augmentation des superficies cultivées et l'amélioration des rendements. Déjà à travers des actions spécifiques (Stratégie de relance de la production agricole - Plan d'urgence 2008 – 2010) il est attendu un accroissement de 34% de la production. Le PNIASA, structuré en cinq sous-programmes et 14 composantes, prévoit une croissance annuelle de 6% pour les filières végétales dont celle du riz, à travers des investissements durables. La composante 1, *Intensification de la production vivrière*, du sous-programme 1 envisage d'orienter les investissements essentiellement vers :

- les aménagements hydroagricoles,
- la production et la distribution des semences améliorées
- l'approvisionnement et le contrôle des fertilisants et pesticides
- la mécanisation de l'agriculture
- la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits vivriers
- la promotion d'un mécanisme de financement durable des filières vivrières
- l'appui accompagnement des OP dans la production et la gestion des exploitations
- la sécurisation foncière et la gestion durable des ressources naturelles.

Ces mesures permettront de réduire sensiblement les importations de riz qui ont atteint plus de 100 mille tonnes en 2006 (environ 60% de la consommation).

2.2 Les préférences des consommateurs

La consommation de riz est entrée dans les habitudes alimentaires de la population togolaise. Consommé depuis des siècles sur les plateaux de Danyi et aussi dans les montagnes de Fazao, le riz s'est progressivement transféré dans les centres urbains. En zones rurales comme dans le milieu urbain, il fait désormais partie du menu quotidien. L'enquête budget consommation réalisée en 1987 a révélé que 21,9 kg et 8,6 kg de riz sont consommés par habitant et par an respectivement en milieux urbain et rural soit 15 kg en moyenne sur le plan national. Sur cette base, la consommation nationale est passée de 61 200 tonnes en 2000 à 74000 tonnes en 2008.

Les besoins ne sont pas entièrement couverts par la production. Le pays dépend de l'extérieur. Selon les statistiques disponibles, la production locale ne couvrirait que moins de la moitié des besoins nationaux ; le déficit est comblé par les importations.

Le riz local est tout autant apprécié que celui importé. Les variations de prix du riz importé n'influent presque pas sur celui du premier, en d'autres termes il y a absence de corrélation entre les prix au consommateur des deux types de riz. La formation des prix sur le marché local repose beaucoup plus sur la loi de l'offre et de la demande des vivriers, en particulier le maïs.

2.3 La dimension genre dans les activités de production, de transformation et de commercialisation

Au Togo, le secteur agricole demeure le domaine où la main d'œuvre féminine est plus présente. En général, elle représente près de 60% des actifs agricoles et autant dans le secteur rizicole.

Comme dans toutes les autres cultures, les activités de production qui demandent la force (défrichage, labour, sarclage) sont assurées majoritairement par les hommes. Les activités de récolte et post-récolte y compris le décorticage sont majoritairement réalisées par les femmes et dans une certaine mesure les enfants.

La commercialisation du riz est l'apanage des femmes. Très actives dans les zones de production et évoluant dans le secteur informel, elles font la collecte et la distribution du riz blanc, en tant que grossistes et détaillantes.

Les hommes qui ont plus le monopôle d'accès à la terre sont propriétaires de la plupart des exploitations rizicoles. Cependant, grâce aux divers programmes de promotion des activités génératrices de revenus des femmes et surtout des femmes rurales, il n'est pas rare aujourd'hui de voir des femmes s'installer en production rizicole.

2.4 L'avantage comparatif de la production rizicole domestique

Le Togo dispose de plusieurs atouts en matière de production rizicole.

On peut citer entre autres :

- les terres potentiellement propices à la riziculture ;
- la diversité des productions céréalières (maïs, riz, sorgho...etc.) qui peut en fonction des niveaux de production et de la facilité de préparation jouer en faveur du riz ;
- l'existence de marchés au niveau national et régional;
- le dynamisme des producteurs ;
- la couverture du pays en institutions de micro-finance.

Selon l'étude SOFRECO (1996), la culture du riz comparée à d'autres cultures est plus rentable en termes de revenu à l'hectare et de rémunération de la journée de travail. D'autres recherches (KADJOSSOU, 1996) ont montré que du point de vue prix, le riz local, produit suffisamment, peut concurrencer le riz importé.

KPERIM (2008) démontre à travers une étude analytique que la production du riz local au Togo présente un avantage comparatif par rapport au riz importé. Les chaînes de production qu'il a également étudiées, présentent toutes un avantage comparatif vis-à-vis de l'importation.

En définitive, le développement de la production rizicole au Togo apparaît comme un enjeu au triple plan de souveraineté et de sécurité alimentaire, de réduction du déficit de la balance commerciale et de croissance économique et sociale.

III. LES DEFIS ET LES OPPORTUNITES LIEES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE

La maîtrise de l'eau pour sécuriser la production agricole et réduire la pauvreté est un des défis que le gouvernement Togolais cherche depuis longtemps à relever afin de pouvoir (i) nourrir la population, (ii) améliorer les revenus des producteurs, (iii) contribuer à la rentrée des devises, (iv) créer des emplois, (v) réussir une agriculture durable, compétitive et en harmonie avec l'environnement.

La politique de maîtrise de l'eau s'est en effet traduite dans les faits dans les années 1970-1980 par l'aménagement et la mise en valeur des grands périmètres irrigués (Mission-Tové, Agomé Glozou, Koumbéloti, Tantiégou, Amou-Oblo, Sodo, Kpélé-Tutu) pour la production du riz. Mais la faible implication des bénéficiaires et la taille trop grande des ouvrages n'ont pas permis aux divers projets de survivre après l'arrêt des financements extérieurs. D'autres actions ont suivi dans le cadre de la promotion de la petite irrigation : les centres d'appui technique à l'irrigation (CATI). Là aussi, pour les mêmes raisons, les projets n'ont pas survécu.

En plus de cette situation malheureuse, le déficit en riz s'aggrave d'année en année à cause de la forte demande urbaine et des modifications dans les habitudes alimentaires en faveur d'une consommation plus élevée du riz, même en milieu rural. Il est passé de 10 000 tonnes en 2000 à 30 000 tonnes en 2006. La production du riz estimée à plus de 70 000 tonnes en 2006 ne couvre aujourd'hui qu'environ 50% de la consommation nationale. Dans cette situation, le pays est obligé de recourir aux importations pour couvrir ce déficit en dépit de l'existence des potentialités en eau et en terre.

3.1 Le potentiel du riz local

La politique de maîtrise de l'eau a été revue sous l'angle du développement de petits périmètres en mettant l'accent sur les bas-fonds et la réhabilitation des petites retenues d'eau avec implication effective des exploitants à la définition, à la conception et à la réalisation des aménagements et dans le suivi de la mise en valeur. Cette approche en cours de vulgarisation, commence déjà à enregistrer des signes d'intérêt socio-économiques visibles : les rendements sont passés de 1,2T/ha à 2,5T/ha en milieu paysan ; l'augmentation des superficies emblavées est également observée avec un accroissement du nombre de riziculteurs.

Tableau 1: Evolution de la production rizicole de 2005 à 2008

| Culture | Entité | Campagne | | | |
|-----------|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 | 2008/2009 |
| Riz paddy | Superficie (ha) | 30 723 | 30 723 | 32 717 | 36 492 |
| | Rendement (T/ha) | 2,202 | 2,553 | 2,834 | 2,689 |
| | Production (T) | 72 860 | 76 284 | 80 480 | 85 540 |

Source : DSID

Il faut aussi noter que les potentialités de production et de transformation (matériel et technologie) sont encore au stade artisanal et de ce fait ont besoin d'être renforcées.

3.2 Les questions sociales

C'est en milieu rural que l'activité agricole prédomine par le nombre de personnes qu'elle occupe (70% selon le recensement national de l'agriculture de 1996) ; c'est aussi en milieu rural que se trouve l'indice de pauvreté le plus élevé (74,3% contre 61,7% au plan national) selon les résultats de l'enquête type Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien être (QUIBB) réalisée en 2006. Les couches les plus vulnérables sont les jeunes et les femmes qui ont plus de difficultés que les hommes pour l'accès au foncier et aux crédits. Les femmes représentent 52% de la population togolaise et 75% en milieu rural. Elles constituent près de 60% des actifs agricoles et interviennent surtout dans la riziculture et le maraîchage.

3.3 Régime foncier

Le système foncier est régi par le droit coutumier et le droit moderne. Au Togo, on assiste à deux formes de propriété foncière : propriété de l'Etat et propriété privée (collective et individuelle). La loi sur le foncier existe depuis 1974 mais non appliquée. De sérieux problèmes fonciers sont observés et varient d'une région à une autre. Quelques ébauches de solutions sont envisagées dans le PNIASA et concernent notamment la création de Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP) dont le but est de renforcer l'accès sécurisé et équitable aux ressources foncières.

3.4 Les questions transfrontalières/régionales

Le Togo possède avec les pays voisins un certain nombre de zones où peuvent s'exercer l'intégration de la gestion des ressources terre et eau.

Le bassin de la Volta avec le Burkina Faso au nord, le Ghana à l'Ouest et le Bénin à l'Est ; les plaines de l'Oti dans le nord entre le Burkina Faso et le Ghana ; la plaine de Mô dans la région centrale collée au Ghana.

Pour l'instant, une seule expérience est en cours d'exécution avec le Bénin. Il s'agit de l'aménagement de la basse vallée du fleuve Mono ; le Togo et le Bénin ont mis en commun leurs efforts pour mobiliser les eaux de surface du bassin du fleuve Mono et réaliser ainsi le barrage hydro-électrique de Nangbéto qui a dégagé en aval une superficie d'environ 40 000 ha de terres irrigables réparties entre les deux pays.

3.5 Les leçons tirées de la recherche-développement rizicole antérieure

Les activités de recherche agricole ont débuté au Togo en 1940 avec la création de l'Institut Français de Recherche Agricole. Après les années 60, plusieurs autres instituts furent créés (IRAT, IRCC, etc.). En 1997, la restructuration du secteur agricole avec le Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA), trois institutions ont été créées. L'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) qui s'occupe de la recherche agronomique, l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) qui est chargé de la vulgarisation et de l'organisation des paysans et le Secrétariat Général (SG) qui a en charge l'animation technique du secteur et l'élaboration de la politique agricole.

L'ITRA mène les activités de recherche et développement dans les domaines suivants :

- Amélioration variétale ;
- Amélioration des techniques culturales ;
- Défense des cultures ;
- Caractérisation des bas-fonds ;

- Capitalisation de données sur les bas-fonds ;
- Aménagement sommaire des bas-fonds ;
- Appui à l'adoption et à la dissémination des NERICA ;
- Etude d'impact économique des NERICA et autres variétés sur les ménages.

3.5.1. Amélioration variétale

Plus de 2000 lignées/variétés de riz pluvial, de bas-fond et irrigué ont été introduites et évaluées en collaboration avec AfricaRice (ex ADRAO) au cours des 10 dernières années. Les résultats de ces évaluations sur la base des caractéristiques agronomiques (rendement, cycle, tallage, hauteur, comportement vis à vis des stress biotiques et abiotiques et qualité des grains) ont permis de dégager 70 lignées/variétés les plus performantes en station. Les 70 variétés dont les NERICA ont été évaluées en milieu réel par la méthode de sélection variétale participative. A l'issue des évaluations participatives, 21 variétés dont 10 pluviales, 7 de bas-fond et 4 irriguées ont été choisies par la plupart des producteurs.

3.5.2. Amélioration des pratiques culturales

Les évaluations participatives des pratiques culturales dans plusieurs zones de culture de riz ont permis aux paysans d'apprécier la diversité des systèmes permettant d'améliorer la fertilité du sol et d'évaluer le niveau de rentabilité des différentes techniques de semis et des systèmes de culture à base de riz dans les bas-fonds.

La formation des paysans à la gestion de la culture du riz par les méthodes d'Apprentissage Participatif Recherche-action pour la Gestion Intégrée du Riz (APRA-GIR) et Champ- Ecole-Paysans (CEP) ont permis d'améliorer sensiblement les rendements.

3.5.3. Défense des cultures

Des expérimentations sur la gestion intégrée des maladies, ravageurs et adventices du riz et les prospections dans toutes les zones rizicoles du pays ont permis de :

- ❖ reconnaître que les maladies les plus graves comme la panachure jaune du riz qui sévit fortement dans d'autres pays de la sous région ne menace pas la riziculture au Togo ;
- ❖ former les producteurs de la vallée du Zio (région maritime) et ceux de Kpélé –Tutu (région des plateaux) à la reconnaissance des symptômes des principales maladies dans leur milieu ; et
- ❖ proposer aux producteurs de la vallée du Zio et à ceux de Kpélé -Tutu des méthodes pour une gestion intégrée de ces maladies ;
- ❖ préconiser que le premier sarclage intervienne entre 20 et 25 jours après semis et le deuxième entre 45 et 50 jours après semis pour lutter contre les adventices.

3.5.4. Appui à l'adoption et à la dissémination des NERICA

L'implication des producteurs dans le processus d'évaluation et de développement de nouvelles technologies à travers les programmes de sélection variétale (PSV) (dans les préfectures d'Amou, de Zio, Kpélé Adéta, Ogou, Anié, Bassar et Tone) a permis aux paysans d'apprécier les nouvelles variétés et de faire leur choix selon leurs propres critères. Ce qui a abouti à l'adoption de certaines nouvelles variétés dont les NERICA et à la relance de la riziculture dans ces zones en 2003.

3.5.5 Etude d'impact des nouvelles technologies sur les ménages

L'étude d'impact des nouvelles variétés sur les ménages effectuée dans la préfecture d'Amou a révélé :

- une amélioration de l'alimentation des utilisateurs ;
- une amélioration de leur revenu qui s'est traduite par la facilité de satisfaire certains besoins familiaux : soins de santé, frais scolaires achat de terrain semi-urbain et de vélos, etc.

A l'issue de ses activités de recherche et de développement, l'ITRA a mis au point une gamme diversifiée de variétés performantes pour les trois écologies (pluviale, bas-fond et irriguée) ainsi que des approches de gestion intégrée et participative des systèmes de production à base de riz.

Afin de rendre plus performante la production et la distribution du riz pour contribuer à la sécurité alimentaire, des actions à court, moyen et long termes méritent d'être menées :

- Soutenir la diffusion et l'appropriation de nouvelles variétés parmi lesquelles les NERICA (New Rice for Africa = Nouveau Riz pour l'Afrique) en cours d'introduction en milieu paysan ;
- Construire des barrages hydro- agricoles devant permettre l'irrigation de la culture du riz ;
- Renforcer le soutien financier aux institutions de recherche et développement du riz ;
- Promouvoir et structurer la filière riz afin de fournir aux producteurs des semences de bonne qualité pour une meilleure production ;
- Rendre les intrants disponibles et à un prix à la portée des producteurs ;
- Intensifier l'utilisation des engrais organiques (engrais verts, fumier compost, etc.) ;
- Encourager l'utilisation des herbicides et des produits phytosanitaires moins toxiques pour la lutte contre les ennemis du riz ;
- Préconiser un aménagement sommaire des bas-fonds à base d'investissements simples et peu coûteux et surtout reproductibles par les producteurs et sans charges récurrentes pour l'Etat,
- Donner la priorité à la production locale par rapport au riz importé dans le circuit commercial,
- Encourager les formations diplômantes, les recyclages, etc.

3.5.6. Aménagement et mise en valeur des bas-fonds ;

L'agriculture togolaise à l'instar de celle de la sous région ouest africaine est de type pluvial. La réussite de la campagne agricole n'est jamais garantie par manque de la maîtrise de l'eau. Pour y remédier, l'Etat en fait une priorité. Les résultats de Recensement National de l'Agriculture (RNA, 1996) évaluent les potentialités de terres ayant une aptitude à l'irrigation à 86 000 hectares en tenant compte des ressources mobilisables soit 2,4% des terres cultivables.

Les superficies irriguées actuellement en maîtrise totale ou partielle de l'eau ne s'élèvent qu'à 2 300 hectares soit environ 1% du potentiel irrigable. Les aménagements sont pour l'essentiel, basés dans les régions Maritime, Plateaux et Savanes et sont exploités en riz, maraîchage et canne à sucre.

En termes de réalisations, les premiers travaux d'aménagement pour la riziculture ont débuté dans les années 1965-1970 avec les Chinois et ont concerné les grands périmètres. Plus tard, dans le cadre de la promotion de la petite irrigation, l'appui de la coopération française a permis de développer les Centres d'Appui Technique aux Irrigations (CATI) à travers la Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER ex DGR).

Les actions les plus récentes ont visé une meilleure connaissance des bas-fonds et la promotion de petits projets d'aménagement et de mise en valeur de ces écosystèmes. C'est ainsi que l'ITRA à travers l'Appui financier de AfricaRice (ex ADRAO) par le biais du Consortium Bas-fonds (CBF), de la FAO et de l'Union Européenne (COM STABEX 91-94), a conduit entre 1997 et 2003, des travaux de caractérisation de même que la constitution d'une base de données nationale sur les bas-fonds. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire de la FAO (PSSA) a mené des projets pilotes d'aménagement et de mise en valeur des bas-fonds dans les régions Maritime et de la Kara entre 2000 et 2002. Le COM STABEX a fait de même dans les régions Centrale et des Savanes.

D'une manière générale, les actions menées dans le cadre de la maîtrise de l'eau concernent plus les grands périmètres (plaines alluviales) plus difficiles à gérer que les bas-fonds. La plupart des travaux et ouvrages réalisés dans le cadre des différents projets sont dans un état de dégradation avancée à cause du faible niveau d'implication des bénéficiaires tant à la conception qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Malgré la politique affichée, peu d'actions ont été menées dans le domaine de l'aménagement et de mise en valeur des bas-fonds. Les raisons sont à rechercher entre autres dans :

- le faible niveau de connaissance des bas-fonds ;
- l'insuffisance de compétences disponibles pour intervenir dans le sous secteur
- le faible niveau d'appui conseil aux exploitants des bas-fonds.

3.6 Les capacités humaines et institutionnelles

Quand bien même il y a une nécessité de renforcer les capacités humaines et institutionnelles du MAEP, dans la présente stratégie, l'accent est mis dans ce domaine sur celui de l'ITRA et de l'ICAT qui jouent un rôle important en matière de développement et de diffusion des technologies.

Pour l'ITRA, le nombre de chercheurs impliqués dans la recherche sur le riz est de sept (5 ingénieurs agronomes et 2 docteurs). Sur ces sept chercheurs, seuls deux travaillent en temps plein sur le riz. Cette situation est une contrainte pour mener à bien la recherche dans les différentes spécialités.

L'ICAT souffre aussi de l'insuffisance de personnel tant sur le plan du nombre que de la formation.

IV. LES DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Les domaines d'actions prioritaires ont été définis à partir des constats suivants :

- le manque d'utilisation de semences de bonne qualité ;
- la filière semencière n'est pas organisée ;
- la recherche a mis au point des variétés adaptées à la riziculture pluviale méconnues de la plupart des paysans;
- les bas-fonds qui fournissent plus de 60 % de la production nationale ne sont pas aménagés dans la plupart des cas ;

- la mécanisation est peu développée dans la culture du riz ;
- les producteurs manquent de crédits de campagne.

Compte tenu de ces constats, un accent particulier sera mis sur les actions ci-après :

- l'organisation de la filière semencière (planification, production et distribution) ;
- la diffusion des variétés adaptées à la riziculture pluviale dont les NERICA ;
- la mise à disposition des intrants (semences, engrais et pesticides) aux producteurs;
- l'exonération des taxes fiscales douanières sur l'importation des intrants et matériels agricoles ;
- la facilitation de l'accès des producteurs aux crédits ;
- l'amélioration de la qualité du riz local (conditionnement et présentation) ;
- la facilitation de l'accès aux marchés.

V. VISION ET PORTEE DE LA SNDR TOGO

5.1. Objectifs

Pour doubler la production de riz en 2018, il s'agira d'engager des actions permettant d'accroître de 17% la production actuelle de paddy en s'appuyant sur les quatre domaines majeurs suivants : semences, engrais, meilleures technologies, post récolte et commercialisation.

Ce faisant, les objectifs de productions sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2. Superficie, rendement et production en 2008 par écologie et leurs projections jusqu'en 2018

| | Écologie pluviale (10%) | | | Écologie de bas-fond (60%) | | | Écologie Irriguée (30%) | | | Total | | |
|------|----------------------------|---------------|-------------|-------------------------------|------|-------------|----------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|-------------|
| | Sup. (ha) | Rdt (t/ha) | Prod (t) | Sup | Rdt | Prod (t) | Sup. (ha) | Rdt (t/ha) | Produ- (t) | Sup. (ha) | Rdt (t/ha) | Prod (t) |
| 2008 | 6934 | 1,23 | 8554 | 20070 | 2,56 | 51324 | 9488 | 2,70 | 25662 | 36492 | 2,34 | 85540 |
| 2013 | 10632 | 1,42 | 15108 | 30776 | 2,94 | 90650 | 14549 | 3,11 | 45325 | 55957 | 2,70 | 151083 |
| 2018 | 12635 | 1,84 | 23275 | 36575 | 3,81 | 139650 | 17290 | 4,04 | 69825 | 66500 | 3,5 | 232750 |

Source : DSID et calculs SNDR

Pour accompagner durablement ces actions de la SNDR, il est opportun que les ressources humaines (techniciens agricoles et chercheurs) actuellement disponibles soient renforcées. Le tableau n°3 ci-après donne la situation du personnel technique existant et les besoins à satisfaire.

Tableau 3: Personnel existant et besoins à satisfaire

| Années | Chercheurs agricoles avec master ou doctorat | | | Techniciens de recherche | | | Agents de vulgarisation | | |
|--------|--|---|---|--------------------------|---|---|-------------------------|---|---|
| | Total | Spécialiste en riziculture (plein temps) | Spécialiste en riziculture (partiel) | Total | Spécialiste en riziculture (plein temps) | Spécialiste en riziculture (partiel) | Total | Spécialiste en riziculture (plein temps) | Spécialiste en riziculture (partiel) |
| 2009 | 7 | 2 | 5 | 5 | 2 | 3 | 73 | 37 | 36 |
| 2014 | 13 | 6 | 7 | 8 | 4 | 4 | 83 | 47 | 36 |
| 2018 | 15 | 7 | 8 | 8 | 4 | 4 | 92 | 52 | 40 |

5.2 Actions à mener

La SNDR Togo s'établira autour de trois (03) composantes principales :

- renforcement des capacités des acteurs locaux et exploitants agricoles ;
- appui à la production ;
- Appui à la transformation et à la commercialisation

5.2.1 Renforcement des capacités des acteurs

Il se fera à travers la formation et la motivation des exploitants dont la sélection se fera sur des bases rigoureuses à mettre en place. Cet exercice innovateur permettra aux bénéficiaires de devenir des professionnels et par conséquent s'approprier leurs exploitations appelées à servir les générations futures.

5.2.2 Appui à la production

L'appui consistera essentiellement à la modernisation des infrastructures d'irrigation, la construction des magasins de stockage à proximité des zones de production, l'organisation de l'approvisionnement des intrants, l'accélération de la création des Zones d'Aménagements Agricoles Planifiées (ZAAP) avec définition claire des conditions d'exploitation afin d'apporter des solutions aux problèmes fonciers et le désenclavement des zones de production par la construction des pistes rurales.

5.2.3 Appui à la transformation et à la commercialisation

Il consistera à l'augmentation du nombre des rizeries (après réhabilitation des deux existantes: une à Kara et une à Dapaong), l'encouragement du développement de l'étuvage de riz et l'amélioration de la qualité du riz grâce au respect des bonnes techniques de décorticage, de séchage : des brochures seront éditées et diffusées à cette fin.

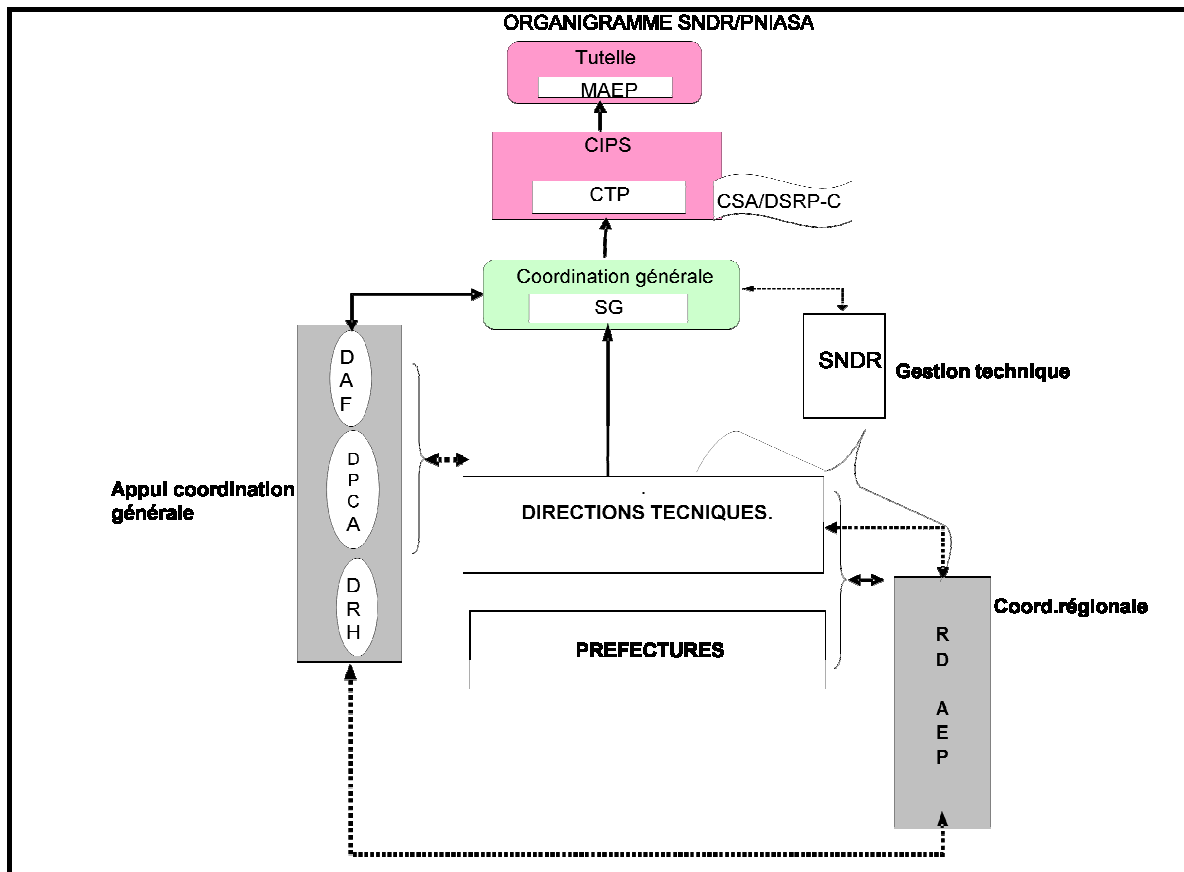
5.3 Gouvernance de la SNDR

La SNDR sera mise en œuvre en cohérence avec les politiques sectorielles agricoles.

La SNDR est ancrée dans le PNIASA qui est lui-même bâti selon une approche programme sectorielle avec ses propres mécanismes de mise en œuvre et de suivi – évaluation. De ce fait, la mise en œuvre et le suivi – évaluation de la SNDR sera coordonnée par le dispositif unique et commun à toutes les actions du secteur agricole. Ce dispositif respectera les orientations du cadre institutionnel du DSRP. Dans cette perspective, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) exerce pleinement la maîtrise d'ouvrage de la SNDR et son Ministre préside le Comité Interministériel de Pilotage Stratégique (CIPS). Le CIPS est formé de tous les acteurs ministériels, des représentants de la profession agricole, de la société civile et du secteur privé, des PTF. Le Secrétariat Général du MAEP, en raison de son rôle central et de ses attributions en termes d'animation, de coordination, de supervision générale des programmes et des institutions et d'entretien du dialogue technique intersectoriel, sera l'organe d'ancrage et de coordination technique du Comité technique de pilotage (CTP) de la SNDR. Le CTP qui est unique dans le cadre du PNIASA, est composé de tous les acteurs techniques du CIPS. Au niveau régional, la mise en œuvre des activités se fera sous la coordination des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DRAEP).

Le Groupe thématique production végétale du nœud national du Système d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) dirigé par la Direction de l'agriculture (DA) animera l'unité de coordination de la SNDR, concernant le suivi de la mise en œuvre, la gestion de l'information nécessaire au suivi des progrès réalisés, la documentation des succès obtenus et les leçons apprises. Ce processus de revue et d'apprentissage a pour vocation d'améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes qui participent à la réalisation de la SNDR et d'en faciliter son suivi dans le cadre du PDDAA.

Le cadre institutionnel de gouvernance de la SNDR est ci-dessous :



5.4 Les schémas de recherche et de vulgarisation

Ils porteront sur :

5.4.1 Riziculture irriguée et de bas-fond

Les travaux dans ces écologies de production consistent à :

- la réhabilitation d'anciens sites aménagés ;
- l'extension des périmètres aménagés en cours d'exploitation ;
- les aménagements participatifs sommaires de nouveaux bas-fonds ;
- la formation des exploitants à la gestion de l'eau et des ouvrages et à la gestion intégrée de la culture du riz.

5.4.2 Riziculture pluviale

La promotion de la culture du riz pluvial se fera en mettant l'accent sur les variétés de riz NERICA. La méthode de sélection variétale participative sera utilisée pour l'introduction et l'évaluation en milieu paysan de nouvelles variétés afin d'identifier et de promouvoir celles qui répondent aux préférences des producteurs et des consommateurs.

VI. STRATEGIES DES SOUS SECTEURS

6.1 Les semences

La production de semences améliorées est une nécessité dans l'agriculture moderne. L'accroissement de la productivité des exploitations en dépend pour une large part car les semences de bonne qualité contribuent pour 40% à l'obtention du rendement. La valorisation de toutes les techniques est mieux assurée dès que l'élément de base qu'est la semence à haut rendement entre en jeu. Les semis à bonne densité et l'emploi des engrais s'expriment mieux lorsque la semence est de bonne qualité et de meilleure performance.

Le secteur semencier n'est pas organisé au Togo. Les besoins en semences ne sont souvent pas clairement déterminés et les points de vente mal connus et rarement proches des utilisateurs. Le taux d'utilisation de semences améliorées actuellement n'est qu'environ de 5% pour des raisons diverses (méconnaissance, coût trop élevé, non disponibilité, etc). La production de semences de pré base et de base relève des activités de l'ITRA. La production de semences certifiées est confiée aux paysans multiplicateurs agréés individuels ou en groupement. Ces multiplicateurs sont encadrés par les techniciens de l'ICAT et de l'ITRA. En vue de réorganiser la filière semencière au Togo et de mieux la coordonner, une direction des semences a été créée en 2009.

Depuis 2008, l'Etat togolais a pris des mesures urgentes pour appuyer les riziculteurs en semences et en engrais. L'ICAT se charge d'organiser les paysans multiplicateurs de semences pour une meilleure production et distribution.

6.1.1 Etat des lieux

Il se présente en deux principaux points : les contraintes et les performances du sous-secteur semencier riz.

Les contraintes :

Elles se situent à différents niveaux :

- ✓ *au niveau de l'offre* : (i) la difficulté de fournir des semences de base en quantité suffisante par la recherche ; (ii) la présence sur le marché d'opérateurs vendant du matériel végétal de mauvaise qualité ; (iii) le manque de système de financement adapté à la production semencière ; (iv) l'absence d'un réseau efficace de distribution et de commercialisation de semences et plants ;
- ✓ *au niveau de la demande* : (i) l'inefficacité des systèmes de vulgarisation ; (ii) l'absence de système de financement des exploitants ; (iii) la faible taille de l'exploitation ; (iv) la capacité financière et technique très limitées des exploitants.
- ✓ *Non expression des besoins*
- ✓ *au niveau de l'environnement institutionnel* : (i) l'insuffisance voire même l'inexistence de coordination entre les différents maillons de la chaîne ; (ii) l'inexistence d'une administration semencière opérationnelle ; (iii) l'absence d'une législation semencière capable de sécuriser les différents opérateurs et utilisateurs.

Les performances :

Elles résident dans : (i) les acquis de la recherche et surtout les disponibilités d'une gamme importante de variétés performantes ; (ii) l'expertise nationale relativement suffisante en nombre et en qualité à tous les niveaux de la filière semencière ; (iii) un ensemble d'avant projets de textes

relatifs à l'organisation et au contrôle de la production et de la commercialisation des semences et plants ; (iv) l'impact très positif de l'action recherche/développement sur le monde rural ; (v) la perception des avantages de l'utilisation des semences de qualité ; (vi) la perception des avantages de contrôle de la qualité des semences au niveau des utilisateurs et des opérateurs.

L'analyse de ces contraintes et acquis a conduit à la conviction que la situation actuelle de désorganisation et de désarticulation de toutes les composantes du sous-secteur semencier national, ne peut être assainie que dans le cadre d'une politique nationale semencière formelle et concertée assortie d'une stratégie de développement harmonieux des différentes composantes de la filière. Une action isolée sur seulement un ou seulement quelques maillons de la chaîne n'aboutira jamais aux résultats escomptés.

Cette politique doit prendre en compte, entre autres, les actions prioritaires suivantes : (i) la définition claire et sans équivoque du rôle de chaque acteur de la filière semencière. Dans ce cadre la mission et le rôle de l'administration semencière doivent être définis et arrêtés clairement ; (ii) la définition d'un cadre juridique adapté qui sera à la fois souple et incitatif ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des différents intervenants aussi bien du secteur public que privé ; (iv) la formation diplômante (là où c'est nécessaire) et qualifiante à tous les niveaux de la filière semencière ; (v) l'incitation à la professionnalisation des producteurs et des distributeurs semenciers ainsi que leur accompagnement dans le sens de les aider à se fédérer en association interprofessionnelle.

Cependant, des dispositions préalables doivent être prises. Il s'agit de :

- mettre les services techniques du MAEP en mesure d'orienter et de piloter efficacement les activités qui mèneront à l'élaboration de la politique semencière. Il sera à cet effet nécessaire, de matérialiser la création de la Direction des semences en lui affectant le personnel et les locaux nécessaires afin qu'elle puisse servir d'appui dans tout le processus futur d'organisation et de développement du secteur semencier;
- sécuriser et pérenniser les activités de la ferme semencière de Sotouboua en lui assurant la sécurité foncière ce qui encouragera par voie de conséquence sa restauration;
- procéder à la relecture des avant projets de décret relatifs aux activités semencières afin de les finaliser dans le sens de leur cohérence avec la politique semencière envisagée en même temps qu'avec la réglementation en cours dans l'espace UEMOA/CEDEAO/CILSS. Il faut à cet effet, prendre connaissance de cette réglementation communautaire et en assurer d'ores et déjà la diffusion auprès des intéressés ;
- renforcer les capacités opérationnelles de la Direction de la protection des végétaux pour lui permettre d'assurer l'application des textes en vigueur en matière de protection des végétaux.

Dans l'attente de la mise en place de la politique nationale semencière dans sa globalité, une action urgente doit être entreprise afin d'améliorer le système de production et de distribution de semences améliorées et de bonne qualité de riz. Il s'agit d'appuyer l'organisation de la production et de la commercialisation des semences améliorées de riz dans toutes les zones de production du riz au Togo.

6.1.2 Stratégie

La stratégie ambitionne globalement de contribuer d'urgence au renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'amélioration de la capacité de production de riz. Spécifiquement, elle vise à accroître la production nationale de riz en facilitant l'accès aux semences améliorées de qualité.

6.1.3 Axes d'intervention

Les actions à entreprendre s'inscrivent dans la volonté de l'Etat de redynamiser le secteur de production de riz. Elles s'articulent autour de trois axes d'intervention.

i. Appui à la production de semences améliorées de riz de bonne qualité

L'objectif visé est d'augmenter la production et de constituer des stocks de semences de riz capables de satisfaire les besoins des producteurs selon les objectifs de la SNDR. Cet appui consistera à :

- ❖ renforcer les capacités de production de semences de pré-base et de base ;
- ❖ former les producteurs de semences de riz en technique de production de semences certifiées ;
- ❖ promouvoir l'utilisation d'intrants appropriés (engrais, pesticides, semences de base) au niveau des producteurs de semences certifiées.

ii. Appui à l'organisation des producteurs de semences

L'objectif visé est d'une part, de faciliter l'accès des producteurs semenciers aux intrants (semences de base, engrais) et équipements agricoles et d'autre part, de lutter contre la prolifération de semences frauduleuses qui est devenu un phénomène inquiétant au Togo. Il s'agira de procéder à :

- ❖ un recensement des producteurs et distributeurs de semences de riz (individus et organisations) dans les cinq régions du pays ;
- ❖ un diagnostic organisationnel des organisations des semenciers identifiées permettant d'apprécier le niveau d'organisation actuelle (fiabilité, viabilité) des producteurs semenciers ;
- ❖ l'élaboration et implantation participatives d'un schéma de structuration des semenciers ;
- ❖ la constitution d'une base de données informatisée sur l'organisation des semenciers qui sera actualisée périodiquement pour fournir des informations fiables sur la production nationale de semences de riz.

iii. Appui à l'organisation d'un système de distribution des semences à travers l'organisation des producteurs de riz.

Le but visé est d'assurer une bonne distribution des semences produites par les membres de l'organisation des semenciers à travers l'organisation des producteurs de riz et autres distributeurs bien connus. C'est un moyen efficace pour faire disparaître les semences de source douteuse et de mauvaise qualité qui sont injectées sur le marché. Cet appui portera sur :

- ❖ la constitution d'une base de données
- ❖ l'élaboration du schéma de distribution des semences
- ❖ la contractualisation de la distribution des semences (entre multiplicateurs et producteurs).

6.2 La préservation et l'utilisation des ressources génétiques

Les ressources génétiques constituent des sources de gènes indispensables pour la création et l'amélioration variétale. Afin d'éviter leur disparition, il importe de les collecter, de les régénérer, de les caractériser et de les conserver. Des activités de collecte avaient été conduites sur toute l'étendue du territoire nationale par l'ITRA avant les années 2005. Mais force est de constater que la plupart des accessions ont été perdues au cours de la conservation pour diverses raisons (chambre

froide défectueuse, délestage, panne de congélateur, incendie, etc.). Actuellement, le reste des accessions et variétés sont maintenus chaque année en champ. Afin de garantir la disponibilité des ressources génétiques de riz au Togo pour une utilisation immédiate ou future, il s'avère important de :

- faire des prospections et collecte
- conservation *in situ* et *ex situ*
- renforcer les capacités humaines, matériel et infrastructure de conservation
- recruter et former les agents en la matière
- faire des caractérisations agro morphologiques
- faire des caractérisations enzymatiques avec l'appui d'AfricaRice (ex ADRAO).

6.3 Les innovations et les technologies

En matière d'innovation et de génération de nouvelles technologies, l'ITRA à travers son programme de recherche rizicole a réalisé une situation de référence sur le riz au Togo et a essentiellement travaillé suivant les trois écologies (pluviale, bas-fond pluvial et irriguée) entre autres sur :

- des améliorations variétales (une vingtaine de variétés sélectionnées et mises à la disposition des riziculteurs) ;
- des améliorations des pratiques culturales ;
- la pourriture des grains de riz causée par *Sarocladium oryzae* qui est une des principales maladies qui affectent la production du riz au Togo ;
- la caractérisation des bas-fonds et la constitution de banque de données ;
- l'aménagement sommaire de quelques bas-fonds rizicoles (Adéta, Nogyog, etc.) ;
- l'élaboration de brochures et de fiches techniques sur la production et la transformation du riz et sur les systèmes de culture à base de riz dans les bas-fonds

Des renforcements des capacités des agents de vulgarisation et des riziculteurs sont réalisés en matière de production rizicole et de commercialisation.

Aussi est-il important de souligner la mise en œuvre d'une série d'activités de recherche et développement du riz centrées particulièrement sur la diffusion des variétés à travers l'organisation et l'animation des séances de :

- sélection variétale participative (Identification des critères de choix des variétés et des préférences de producteurs, diffusion des nouvelles variétés (interspécifiques et intra spécifiques) ;
- gestion intégrée du riz à travers les champs écoles agriculteurs ;
- gestion intégrée de la fertilité des sols.

6.4. Les engrais

Historiquement, il a fallu l'introduction de la culture du cotonnier dans les années 70 pour sensibiliser les producteurs (par l'arrière effet des engrais coton sur les cultures céréalières) à la nécessité d'utiliser les engrais chimiques sous les cultures vivrières afin d'augmenter la productivité.

Les types d'engrais utilisés sont : le NPK 15.15.15 et l'UREE 46% N, pour la culture du maïs surtout.

En ce qui concerne les engrais, le Togo importe de l'engrais chimique (NPK 15-15-15, l'Urée 46% N etc. ...) principalement d'Europe (Ukraine, Pays Bas) et de la Chine. La société WABCO COTIA, installée au Togo en 2008, formule des engrais de mélange (à partir des matières premières importées) qu'elle exporte vers des pays voisins et enclavés

Pour ce qui concerne la culture du riz particulièrement, sa fumure en ces engrais chimiques a commencé timidement vers les années 80 dans les périmètres aménagés et irrigués pour la riziculture. A partir de cette époque, la fumure de la culture du riz en engrais chimiques concurrence celle de la culture du maïs par l'utilisation des mêmes types d'engrais (NPK 15.15.15 et UREE 46% N). Ce qui explique l'augmentation des besoins en engrais chimiques exprimés par les producteurs des céréales d'une campagne à l'autre.

Face à cette situation, le Gouvernement togolais augmente les importations des engrais d'une campagne à l'autre depuis 2005 qu'il cède aux producteurs à un prix subventionné. En effet, le prix de vente de 50 kg d'engrais a varié de 7 750 FCFA dans les années 90 à 11 000 FCFA en 2009-2010 grâce aux subventions. Pour la campagne 2009-2010 par exemple, le coût de revient du sac de 50 kg était de 23.000 FCFA.

Dans le cadre de la production du riz au Togo, la distribution des engrais est beaucoup plus facilitée par le fait que les producteurs de riz sont mieux organisés dans des zones bien déterminées.

La SNDR s'appuiera sur les organisations de producteurs pour assouplir leur accès aux crédits nécessaires pour développer leur exploitation.

Les types d'engrais utilisés au Togo pour la production du riz sont le complexe NPK 15.15.15 et l'Urée 46% N mais il pourra être envisagé l'acquisition des engrais spécifiques tels que les phosphatés.

La mise en place de la SNDR permettra d'augmenter les superficies emblavées en riz et exigera de la part du Gouvernement, plus d'efforts dans l'acquisition des engrais vivriers.

6.5 Post-récolte et commercialisation du riz

Afin de donner de la valeur ajoutée au riz et avoir du riz de bonne qualité, les opérations post-récolte exécutées concernent particulièrement le séchage, le vannage, le décorticage, l'ensachage et la mise sur le marché.

Il existe des contraintes sérieuses qui minent encore la compétitivité du riz local ; elles sont nombreuses et diversifiées. Les plus importantes sont les impuretés, l'absence de professionnels dans la filière, le manque d'équipements modernes de séchage, de décorticage et de stockage, le manque de moyens financiers, la marginalisation du conditionnement, le manque d'innovation sur les segments post-récolte. Toutefois, avec la création du Ministère délégué auprès du MAEP chargé des Infrastructures Rurales, il y'a espoir que ses contraintes seront atténuées. Les actions actuelles menées en matière d'usinage et de conditionnement de riz (formation et mise à disposition des brochures) contribuent à l'amélioration de la qualité du riz local. Il faut aussi noter les actions des ONGs tels que ESOP, etc. qui interviennent dans la phase post-récolte en matière de transformation et de commercialisation du riz local.

En ce qui concerne la commercialisation, les actions menées par l'ANSAT constituent un levier pour le marché du riz local.

En effet, les infrastructures de séchage et de stockage sont très limitées, les petits producteurs utilisent des aires de séchage de fortune où des corps étrangers tels que les grains de sable se mélangent au paddy et affectent la qualité du riz. Leur élimination devient incontournable si l'on veut répondre aux attentes des consommateurs qui désirent disposer de riz local de qualité au même standard que le riz importé.

Les unités de décorticage existantes appartiennent en partie à des privés et sont constituées de matériels et équipements de décorticage amortis engendrant à l'usinage beaucoup de brisures.

Les activités post-récolte sont aussi exécutées par des privés qui rachètent le paddy aux producteurs et assurent à leur tour son décorticage et son ensachage.

Si en amont l'appui des riziculteurs pour la maîtrise des itinéraires techniques de production du riz est effectif, il est important, pour assurer une meilleure qualité à l'usinage et une valeur ajoutée au riz produit localement et le rendre compétitif, d'envisager en aval :

- l'organisation de séances de formation de l'ensemble des acteurs et surtout de ceux qui s'occupent des activités post-récolte (étuvage, décorticage, stockage, conditionnement, etc.) ;
- l'amélioration des techniques de transformation du riz, des conditions de conditionnement et de stockage par l'appui aux riziculteurs à l'acquisition d'équipements et matériels adéquats permettant de disposer de riz local de qualité au même standard que le riz importé.

La commercialisation du riz se fait au niveau local par la vente du riz paddy surtout à des privés qui les collectent et procèdent à leur usinage. Aussi certains producteurs vendent leur riz usiné sur place. Actuellement des efforts sont faits par des privés et certaines organisations de riziculteurs pour donner un label à leur riz qui passe d'abord par un bon calibrage et un ensachage adéquat dans des sacs de 5, 10, 25 et 50 kg.

6.6 Développement et entretien des ressources génétiques

En matière de recherche, l'ITRA qui abrite en son sein le programme de recherche sur le riz a mis au point, en collaboration avec AfricaRice et autres institutions internationales de recherche,

- des variétés de riz à haut potentiel de rendements qui répondent au goût des producteurs et des consommateurs pour les trois écologies de production
- des systèmes de production à base de riz économiquement rentable
- des brochures et des fiches techniques pour une meilleure production du riz et valorisation des bas-fonds
- des techniques de gestion de la fertilité des sols en riziculture.

L'utilisation de ces nouvelles technologies permettra d'augmenter la production et de contribuer à la diminution de la pauvreté.

6.7 Aménagements hydroagricoles /maîtrise de l'eau

Les travaux de réhabilitation d'anciens périmètres irrigués, d'anciens sites aménagés, d'aménagement de nouveaux périmètres, l'équipement en matériel agricole et post-récolte constituent les principaux axes stratégiques retenus pour la riziculture irriguée.

6.7.1 Réhabilitation d'anciens périmètres irrigués (en cours d'exécution)

Les périmètres irrigués concernés sont les 360 ha de la vallée de Zio et 89 ha de la basse vallée du fleuve Mono à Agomé-Glozou.

- Le Périmètre irrigué de la Vallée de Zio a été mis en place dans les années 70 par les Chinois. Il s'agit d'un système d'irrigation gravitaire. Aujourd'hui, les infrastructures hydro-agricoles sont dans un état de vétusté avancée et leur réhabilitation s'impose pour accroître le rendement du riz produit sur ce périmètre.
- Le périmètre irrigué de la basse vallée du fleuve Mono a été mis en place dans les années 80 par les coréens du Nord. Il s'agit d'un système d'irrigation par pompage.

6.7.2. Réhabilitation d'anciens sites aménagés

Les sites concernés sont les anciens sites aménagés non fonctionnels (255 ha) : Tantiégou (65 ha) et Koumbéloti (80 ha) dans les savanes, Amou-Oblo (50 ha), Sodo (30 ha) et Kpélé Tutu (30 ha) dans les plateaux. La réhabilitation de ces sites sera axée sur le curage de la cuvette des retenues d'eau et des canaux d'irrigation et de drainage, la refection ou construction des digues et des diguettes, la protection des flancs des digues et des retenues d'eau par la plantation des arbres à croissance rapide, le planage des casiers, la réparation des déversoirs de sécurité et des canaux d'évacuation, la répartition des ouvrages de prises et de chenaux d'amenée.

6.7.3. Extension des périmètres irrigués

L'extension des périmètres irrigués va concerner la Vallée de Zio et la basse Vallée du fleuve Mono.

- Pour la Vallée de zio, il sera question de réaliser une extension du périmètre irrigué sur une nouvelle superficie de 300 ha.
- Pour la basse Vallée du fleuve Mono, l'extension va concerner une superficie de 496, 5 ha ;

N.B : Ces deux projets (réhabilitation et extension des périmètres irrigués de la vallée de Zio et de la basse Vallée du fleuve Mono) sont en cours d'exécution.

Signalons que d'autres projets d'aménagement de périmètres irrigués sont à la phase d'étude de faisabilité technico-économique, il s'agit de :

- Aménagement de la plaine de Djagblé,
- Aménagement de la plaine de l'Oti
- Projet de Développement Rural Intègre (PDRI) de la plaine de MÔ,
- Aménagement des bas-fonds de Kara

6.7.4. Equipement agricole et post récolte

Acquisition de matériel et équipements agricoles

Pour accompagner et appuyer les producteurs dans l'intensification de la production, l'obtention et la mise à marché du riz de qualité, le matériel et les équipements suivants sont requis dans le cadre de la stratégie : tracteurs, charrues, motoculteurs, motopompes, batteuses, faucheuses, décortiqueuses, vanneuses, bâches, bascules, pulvérisateurs, calibreuses, etc.

Ces équipements seront déployés au niveau des différents sites et installés à proximité des zones de production. Ils seront soumis à une gestion communautaire à travers les comités de gestion endogènes qui seront mis en place et formés à cet effet. Leur répartition sera fonction de l'importance de la production dans chaque zone.

L'augmentation du nombre de rizeries est aussi envisagée.

Infrastructures d'accompagnement

Les magasins centraux existants au niveau de chaque région permettront d'accueillir les stocks d'intrants (semences, engrais, herbicides et insecticides). Ces magasins seront renforcés par la construction d'autres spécialement réservés au stockage de paddy et du riz blanc. Il est également prévu la mise en place des aires de séchage.

6.7.5. Appui accompagnement des producteurs

Il s'agit d'élever progressivement par une approche participative et des appuis accompagnements rapprochés le niveau de maîtrise des producteurs en matière d'itinéraire techniques et paquets technologiques depuis la préparation des sols jusqu'à la commercialisation du produit fini. Il sera question entre autres de :

- produire et mettre à la disposition des producteurs des fiches techniques ;
- renforcer les capacités des producteurs à travers la conduite autour des thèmes : amélioration des techniques culturales liées à la gestion intégrée de la culture du riz ; la sélection variétale participative, la valorisation de l'eau, la diversification des productions, ainsi que les sujets touchant à la santé publique, l'environnement, etc.
- faciliter l'accès des produits rizicoles aux marchés rémunérateurs ;
- renforcer les capacités des populations rurales dans la gestion des ouvrages hydro-agricoles.

6.8 Accès au crédit

Le Togo dépend de l'assistance étrangère pour le financement d'une bonne partie de son Programme d'Investissement Public (PIP). Quatre vingt pour cent de l'investissement public est financé par des ressources extérieures. En raison de la suspension de l'appui des bailleurs de fonds depuis le début des années 90, le niveau de l'investissement public est passé de 13,8% du PIB en 1990 à 3,3% du PIB en 2005. Avec le retour des bailleurs de fonds à partir de 2006, cette situation a commencé par s'améliorer. Le relèvement du niveau d'investissement dans l'agriculture par l'Etat togolais se réalise progressivement à travers les différents sous programmes du PNIASA : pour l'année 2010, le budget alloué au secteur agricole est de 43 969 755 000 FCFA dont 6 188 005 000 FCFA soit 14% pour l'investissement dans le secteur rizicole en grande partie.

6.8.1 Les forces du secteur

Il s'agit de :

- Existence de textes juridiques : Loi N° 95-014 du 14 juillet 1995 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit et son décret d'application N°96-038 du 10 avril 1996.
- Des améliorations notables de la gouvernance et l'acceptation d'un meilleur partage des responsabilités dans les réseaux mutualistes à consolider.
- Une plus grande ouverture des institutions bancaires pour le refinancement et l'adoption d'orientations pour s'articuler avec le secteur de la micro finance.
- L'implication de privés de plus en plus dans le secteur.

6.8.2 Les faiblesses/contraintes du secteur :

Elles sont les suivantes :

- Un nombre important de structures informelles sans appuis techniques ou sans masse critique suffisante pour se doter des compétences requises et exigeantes pour le contrôle.
- La faiblesse du contrôle interne aussi bien dans les réseaux mutualistes que les non mutualistes et le manque d'appui pour le renforcer.
- L'insuffisance d'outils adaptés de gestion dans les IMF et le besoin de les renouveler (manuel de procédures, gestion du crédit, contrôle interne).
- taux d'intérêt trop élevés.
- L'insuffisance de produits spécialisés, notamment pour le secteur rural et les PME.
- Le faible développement de produits connexes (habitat, assurance, mutuelle de santé, etc.).
- L'insuffisance de ressources financières, surtout à moyen terme.

6.8.3 Stratégie pour le développement du financement du secteur agricole

La vision de la stratégie est d'assainir le secteur de la micro finance professionnelle et de disposer d'un cadre institutionnel de finance rurale viable et pérenne, offrant des produits et services financiers diversifiés et innovants à la population rurale, tout en assurant une couverture suffisante de la demande sur l'ensemble du territoire.

L'objectif global de développement est de favoriser l'accès à des services de micro finance diversifiés et adaptés aux ménages à faibles revenus et aux micro entrepreneurs agricoles sur l'ensemble du territoire.

Axes stratégiques :

Axe stratégique n°1 : offre viable et pérenne de produits et service adaptés au secteur agricole, innovants, diversifiés et disponibles dans les zones rizicoles.

Axe stratégique n°2 : organisation du cadre institutionnel de manière à permettre une bonne structuration et une conduite efficiente du secteur.

Rôle du secteur public :

- Le gouvernement veillera à développer un environnement favorisant l'efficacité des marchés, le développement économique en général, la maîtrise du taux d'inflation, la mise en place d'un cadre légal et réglementaire visant à favoriser le développement des IMF, en assurant une protection des déposants, une surveillance du secteur financier en général et en aidant les institutions à se développer.
- Les services techniques du MAEP travailleront sur les aspects ci-après :
 - réflexion sur la mise en place des produits et services adaptés aux besoins de la population ;
 - recherche et mise à disposition du secteur des financements appropriés pour l'extension des institutions ;
 - expérimentation et la mise en œuvre de mécanismes innovants de la maîtrise des risques notamment des produits financiers liés à l'agriculture ;
 - mise en relation des IMF et des projets et programmes de la SNDR
 - mise en place concertée de fonds de garantie pour les institutions.

Les actions à entreprendre sont :

- Diversification/innovation des produits financiers (accent sur la promotion des produits de gestion de risque comme la micro assurance et adéquation du délai d'octroi avec le calendrier cultural) ;
- Densification des réseaux d'IMF dans les zones rizicoles potentielles ;
- Participation au refinancement et à la gestion des risques des IMF ;
- Densification des activités des opérateurs transformateurs du paddy et fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles dans les zones de productions rizicoles ;
- Renforcement de la connaissance des marchés régionaux et mondial ;
- Sensibilisation sur la notion de valeur ajoutée et le calcul de rentabilité ;
- Sensibilisation des producteurs sur les avantages du regroupement ;
- Renforcement de capacité en gestion des AGR et en entreprises agricoles.

VII. ACTEURS CLES DE LA SNDR ET LEURS RESPONSABILITES DANS LA CHAÎNE DE VALEURS DU SECTEUR RIZ

La riziculture est une activité pratiquée par les hommes et les femmes mais leurs rôles se distinguent d'un maillon à l'autre de la chaîne de valeurs.

7.1. Production

Selon l'étude DSID & ITRA (2010), la propriété foncière est en majorité détenue par les hommes réputés pour les travaux durs (défrichage, labour, etc.) ils sont à 91% chefs des exploitations rizicoles.

7.2. Récolte-transformation

C'est le rôle principalement joué par les femmes qui marquent significativement leur présence dans les travaux de récoltes et de transformation ; la récolte se fait à la faucille et le décorticage au pilon. Des unités de transformation artisanales détenues par les privés existent mais sont insuffisantes dans les zones de production rizicole. Sur les deux rizeries existantes (Kara et Dapaong), une seule fonctionne mais pas en plein régime. Actuellement l'usinage plus ou moins industriel se fait part deux ONG (VAPE et ESOP) dont les actions ne sont pas à négliger.

7.3. Commercialisation

Ici également, les femmes sont très actives mais évoluent dans la plupart du temps dans l'informel. Elles font la collecte et la distribution du riz blanc en tant que grossistes et détaillantes.

En définitive, les femmes, de part leurs rôles dans la chaîne de valeurs du riz, sont beaucoup plus présentes dans l'activité rizicole que les hommes. Ces derniers ont plus le monopole d'accès à la terre et de ce fait sont propriétaires des exploitations rizicoles. Ces deux catégories de personnes, affiliées ou non à des structures organisées (ONG, Coopératives etc...), relèvent du secteur privé qui peut être considéré ici comme un des champions pour la mise en œuvre de la SNDR.

VIII. LA DETERMINATION DES BESOINS REELS

Dans un premier temps, la SNDR a défini par axe stratégique des besoins sans la prise en compte des projets / programmes en cours et planifiés. Et dans un deuxième temps, il a été procédé à la conciliation entre l'offre (projets / programmes existants et planifiés) et les besoins exprimés par la SNDR. Cette conciliation a abouti à l'identification des besoins réels (gaps).

L'offre résultant des projets / programmes existants et planifiés sont au tableau 6 tandis que les principaux besoins réels de la SNDR (gaps) se trouvent au tableau 7 et sont matérialisés par des cases (compartiments) vides.

8.1 L'analyse de la confrontation entre l'offre et les besoins de la SNDR

L'analyse de la confrontation entre l'offre et les besoins exprimés par la SNDR fait ressortir les principales conclusions suivantes :

- **Les semences** : Les principaux constats sont (i) l'insuffisance d'infrastructures de production, de contrôle et de distribution, (ii) le prochain renforcement de la capacité en ressources humaines (effectifs) et techniques des multiplicateurs à travers la mise en œuvre prochaine du PASA qui mettra aussi l'accent sur l'approvisionnement, la distribution et l'appui au secteur privé.

- **La préservation et l'utilisation des ressources génétiques** : On note l'existence d'une unité chargée de la préservation et d'utilisation des ressources génétiques de riz. Mais on note l'insuffisance d'appui financier dans ce domaine.
- **Les innovations et les technologies** : Le volet « ressources humaines » n'est couvert que par le PADAT qui prévoit la formation de 1200 vulgarisateurs en techniques de gestion de la fertilité des sols. Par contre, l'effectif des instituts de recherche et de vulgarisation (ITRA et ICAT) ainsi que leurs renforcements institutionnels (moyens) et techniques demeurent insuffisants.
Quant au volet « approvisionnement / appui, » il est pris en charge par quatre projets tandis que le renforcement des capacités techniques des producteurs est assuré par trois projets.
- **Les engrais** : Les actions entreprises sont exclusivement déployées en faveur de l'approvisionnement et de la distribution des engrais aux producteurs. Cependant, avec l'exécution prochaine du PADAT et du PASA, elles seront complétées par un appui au secteur privé et la définition de nouvelles modalités de gestion des subventions.
- **Les opérations post-récolte et la commercialisation** : Les efforts sont essentiellement concentrés sur les infrastructures (magasins de stockage, aires de séchage, pistes rurales). Le PASA envisage des actions d'appui ayant trait au partenariat producteurs-entrepreneurs et au nantissement des stocks (warrantage).
- **Le développement et l'entretien des ressources génétiques** : Une seule réalisation est notée, à savoir le développement et la vulgarisation des variétés du riz NERICA par l'ITRA avec l'appui d'AfricaRice.
- **Les aménagements hydro agricoles** : L'accent est essentiellement mis sur les infrastructures (réhabilitation et aménagement).
- **L'amélioration de la qualité** : Actuellement, la problématique de la qualité du produit, (une des conditions pouvant faciliter la substitution du riz importé par le riz local) ne bénéficie pas d'interventions spécifiques. En outre, cette question n'est pas abordée par les grands projets / programmes en cours de préparation (PADAT et PASA).
- **L'accès au crédit** : C'est l'un des maillons faibles de la filière avec seulement deux interventions localisées dans la région maritime (PBVM et PARTAM).

8.2. L'identification des principaux besoins réels de la SNDR (gaps)

Les gaps résultant de la confrontation entre l'offre existante / potentielle et les besoins exprimés par la SNDR sont les suivants :

- **Les semences** : Le gap est relatif aux infrastructures de production, de contrôle et de distribution. Dans ce cadre, la réhabilitation des centres de production de semences et de matériel végétal devra faire l'objet d'une grande attention.
- **La préservation et l'utilisation des ressources génétiques** : Tous les aspects ne sont pas pris en compte par les projets / programmes en cours et planifiés.
- **Les innovations et les technologies** : Les gaps sont les mesures d'ordre politique / institutionnel et les ressources humaines (faible effectif des chercheurs et des vulgarisateurs) dans les deux instituts à qui l'Etat a respectivement délégué ces missions. Ainsi, ces deux instituts devront être renforcés non seulement en moyens

techniques, mais aussi en ressources humaines (formations et recrutements en fonction des besoins). Au niveau des producteurs, en plus de la vulgarisation des innovations et des technologies qu'il faudra promouvoir, l'accent devra aussi être mis sur le respect des itinéraires techniques.

- **Les engrais :** Les gaps concernent (i) les mesures politiques (recherche d'une politique de subvention efficiente et durable), réglementaires (qualité) et institutionnels (organe d'inspection et de contrôle des types et qualités d'engrais à utiliser), (ii) les infrastructures de production et de stockage et (iii) le renforcement des capacités des producteurs en matière de techniques d'utilisation des engrais avec notamment la systématisation de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) pour une meilleure valorisation de l'utilisation de la fumure organique.

- **Les opérations post-récolte et la commercialisation :** A part les magasins de stockage et les aires de séchage dont il faut augmenter le nombre qui est insuffisant, notamment dans les zones rizicoles, les gaps sont notés au niveau des autres aspects. Par exemple, pour faciliter l'écoulement de la production dans les marchés, il faut l'intensifier afin de désenclaver les zones de production. En outre, la « commercialisation dans de bonnes conditions » s'entendant entre autres d'une bonne corrélation entre l'offre et la demande, la mise en place d'un système d'informations sur les marchés agricoles est une nécessité.

- **Le développement et l'entretien des ressources génétiques :** Les actions à renforcer sont relatives aux (i) renforcement des capacités de recherche et de vulgarisation en moyens techniques et en ressources humaines dont l'effectif insuffisant devra être revu à la hausse et (ii) d'infrastructures de base.

- **Les aménagements hydro agricoles :** Les besoins notés ont trait (i) à la mise en valeur / la maîtrise et la gestion de l'eau et du foncier et (ii) au renforcement des capacités des producteurs. Concernant les investissements relatifs à la construction des aménagements, les efforts devront être poursuivis, notamment pour les bas-fonds (potentiel de 185.000 ha) et les petites retenues d'eau à but multiple.

- **L'amélioration de la qualité :** Les gaps sont afférents à tous les aspects liés à cette question qui ne sont pas traités par les projets / programmes en cours et en préparation. Ces gaps devront être rapidement comblés car, la qualité est une condition sine qua non de compétitivité.

- **L'accès au crédit agricole :** Il y a absence d'un système adéquat de crédit destiné aux producteurs et aux opérateurs privés, C'est pourquoi, compte tenu de la spécificité du secteur agricole et particulièrement des cultures vivrières, il faudra promouvoir un mécanisme durable de financement de ces spéculations.

IX. CONCLUSION

L'option du Togo de doubler la production du riz à l'horizon 2018 s'inscrit dans la volonté du pays de réduire, voire supprimer les importations qui coûtent chères au pays.

Les projections de productions faites par rapport aux besoins de consommation sont concluantes. Leurs réalisations permettront au pays non seulement de satisfaire la demande intérieure mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation. Toute l'attention doit donc être portée sur les gaps identifiés au niveau de la SNDR et pour lesquels des financements durables doivent être trouvés dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA.

En effet, eu égard à (i) la place importante qu'occupent les spéculations vivrières dans la formation du PIBA (68,5%), (ii) l'avantage comparatif du riz local par rapport au riz importé, (iii) la grande propension de substitution de cette denrée vis-à-vis des autres céréales (facilité de préparation, coût) et (iv) aux revenus plus élevés dégagés par rapport aux autres cultures, la nécessité de développer toute la chaîne de valeur de la riziculture en comblant les besoins réels (gaps) de la SNDR s'impose.

ANNEXES

Tableau 4: Importations de riz de 2000 à 2008

| Année | Importations en tonnes | Valeur en millions de F.CFA |
|-------|------------------------|-----------------------------|
| 2000 | 36270 | 2048 |
| 2001 | 57054 | 3489 |
| 2002 | 64613 | 3756 |
| 2003 | 47817 | 2248 |
| 2004 | 58700 | 2379 |
| 2005 | 80533 | 3047 |
| 2006 | 104191 | 4061 |
| 2007 | 78503 | 4127 |
| 2008 | 73976 | 4166 |

Source : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (2009)

Tableau 5 : Evolution de la population et de la demande en riz au Togo de 2008 à 2018

| ANNEE | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| POPULATION | 5715456 | 5856000 | 6000000 | 6144000 | 6291456 | 6442450 | 6597069 | 6755398 | 6917528 | 7083549 | 7253554 |
| BESOINS EN RIZ blanc(Tonne) | 85732 | 87840 | 90000 | 92160 | 94372 | 96637 | 98956 | 101531 | 103763 | 106253 | 108803 |

Source : Etude SNDR-TOGO (2010)

Tableau 6 : MATRICE DE LA NATURE DES INTERVENTIONS PAR SOUS SECTEUR- Togo (projets en cours et planifiés) : Liste des résultats

| Nom du pays TOGO | Politique / Institutionnel / Réglementaire (en termes de mesures) | Infrastructures | Capacité en ressources humaines (en termes d'effectifs) | Approvisionnement / Appui | Informations / connaissances | Autres |
|-----------------------------|--|-----------------|---|--|---------------------------------|--------|
| Semences | PASA ¹ : cadre réglementaire | | PASA ¹ : renforcement des multiplicateurs | 1) ZAPP ² : approvisionnement 2) PDRP ³ : approvisionnement 3) PADAT ⁴ : distribution avec complément Banque Mondiale (PASA) avec aussi un appui au SP | | |
| Engrais / Pesticides | | | | 1) ZAPP ² : approvisionnement en engrais 2) PDRP ³ : approvisionnement engrais et pesticides 3) PADAT ⁴ : distribution d'engrais avec complément Banque Mondiale avec (PASA) aussi incluant au SP at nouvelles modalités de gestion des subventions. | | |

¹ PASA : Programme d'appui au secteur Agricole, (en préparation et sera financé par la Banque mondiale au cours de 2011 – 2012)

² ZAAP : Projet d'Aménagement des Zones Agricoles Planifiées (en cours)

³ PDRP : Projet de Développement du Riz dans les Plateaux : 2011-2013 sur financement d'une ONG Italienne

⁴ PADAT : Projet d'Appui au secteur Agricole au Togo

⁵ PBVM : Projet d'Aménagement Hydro-agricole de la basse vallée du fleuve Mono (en cours)

| | Politique / Institutionnel / Réglementaire (en termes de mesures) | Infrastructures | Capacité en ressources humaines (en termes d'effectifs) | Approvisionnement / Appui | Informations / connaissances (en termes de renforcement de capacités techniques) | Autres |
|--------------------|---|---|---|---------------------------|--|--------|
| Aménagement | | <p>1) PBVM⁵ : réhabilitation 89 ha , ouvrages de prise , station pompage, aménagement de 500ha</p> <p>2) PARTAM⁶ : réhabilitation de 360ha, aménagement de 300ha</p> <p>3) ZAPP² : aménagement sites retenus, canalisation pour eaux de surface</p> <p>4) PAPD⁷ : aménagement plaine</p> <p>5) PAPO⁸ : aménagement</p> | | | | |

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|---|--|
| <p>Production (Tout facteurs de production confondus)</p> | <p>1) PBVM⁵ : appui institutionnel aux organisations faitières</p> | <p>1) PBVM⁵ : magasins de stockage, aires de séchage 2) PARTAM⁶ : magasins de stockage, aires de séchage 3) PADAT⁴ : construction magasins, 350kms pistes desserte</p> | | <p>1) PBVM⁵ : matériel et équipements 2) PARTAM⁶ : 20 motoculteurs, 40 batteuses et 60 vanneuses 3) ZAAP² : bulldozers, tracteurs motoculteurs, moissonneuses batteuses, décortiqueuses, vanneuses. 4) PDRP³ : Equipement agricole</p> | <p>1) PBVM⁵ : des producteurs et des organisations faitières 2) PARTAM⁶ : 300 producteurs alphabétisés et appui technique producteurs 3) ZAAP² : conseil-appui technique</p> | |
| | | | | | | |

⁶ PARTAM : Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la zone de Mission-Tové

⁷ PAPD : Projet d'Aménagement de la plaine de Djablé (financement BADEA à déterminer après étude de faisabilité en cours)

⁸ PAPO : Projet d'Aménagement de la Plaine de l'OTI : (financement BADEA pour l'étude)

⁹ PDRI : Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mò (étude d'EIES sera financée en 2011 sur ressources internes)

¹⁰ PARBF-K : Projet d'Appui à la Riziculture de bas-fonds dans la Région de la Kara (formulation et étude en cours pour démarrage en 2011 sur financement BADEA de 4milliards FCFA)

Développement et diffusion des technologies aux champs (Recherche et Vulgarisation)

| | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>PADAT⁴: formation de 1200 vulgarisateurs en techniques de GFS avec complément éventuel Banque Mondiale (PASA¹)</p> | <p>ITRA/ Africa rice, développement de variété de riz à haut rendement</p> | <p>PADAT⁴: épandage engrais, densité semis et 650 opérations de GFS avec complément éventuel Banque Mondiale (PASA¹)</p> | |
|--|--|--|---|--|--|--|

[Login](#) | [Site Map](#) | [About Us](#) | [Contact Us](#) | © Coalition for African Rice Development. All rights reserved.

Tableau 7 : MATRICE DE LA NATURE DES INTERVENTIONS PAR SOUS SECTEUR (SNDR)-Togo
Calcul des gaps

| TOGO | Politique / Institutionnel / Réglementaire (en termes de mesures) | Infrastructures | Capacité en ressources humaines (en termes d'effectifs) | Approvisionnement / Appui | Informations / connaissances (en termes de renforcement de capacités techniques) |
|--|--|-----------------|---|---|---|
| Semences | 1) PASA ¹ cadre réglementaire | | 1) PASA ¹ : renforcement des multiplicateurs | 1) ZAPP ⁹ : approvisionnement 2) PDRP ¹⁰ : approvisionnement 3) PADAT ¹¹ : distribution avec complément Banque Mondiale (PASA) avec aussi un appui au SP | 1) PASA ¹ : renforcement des multiplicateurs |
| Préservation et utilisation des ressources génétiques | | | | | |
| Innovations et technologies | | | 1) PADAT ⁴ : formation de 1200 vulgarisateurs en techniques de GFS avec complément éventuel Banque Mondiale (PASA) | 1) PBVM ⁵ : matériel et équipements 2) PARTAM ⁶ : 20 motoculteurs, 40 batteuses et 60 vanneuses 3) ZAAP ² : bulldozers, tracteurs motoculteurs, moissonneuses batteuses, décortiqueuses, vanneuses. 4) PDRP ³ : Equipement agricole 5) PADAT ⁴ : formation de 1200 vulgarisateurs en techniques de GFS avec complément éventuel Banque Mondiale (PASA) | 1) PBVM ⁵ : des producteurs et des organisations faitières 2) PARTAM ⁶ : appui technique producteurs 3) ZAAP ² : conseil-appui technique 4) PADAT ⁴ : épandage engrais, densité semis et 650 opérations de GFS |

¹ PASA : Programme d'appui au secteur Agricole, (en préparation et sera financé par la Banque mondiale au cours de 2011 – 2012)

² ZAAP : Projet d'Aménagement des Zones Agricoles Planifiées (en cours)

³ PDRP : Projet de Développement du Riz dans les Plateaux : 2011-2013 sur financement d'une ONG Italienne

⁴ PADAT : Projet d'Appui au secteur Agricole au Togo

⁵ PBVM : Projet d'Aménagement Hydro-agricole de la basse vallée du fleuve Mono (en cours)

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| | | | | | |
| Engrais | | | | <p>1) ZAPP² : approvisionnement en engrais</p> <p>2) PDRP : approvisionnement engrais</p> <p>3) PADAT⁴ : distribution d'engrais avec complément Banque Mondiale avec (PASA) incluant au SP at nouvelles modalités de gestion des subventions.</p> | |
| Post –récolte et commercialisation | | <p>1) PBVM⁵ : magasins de stockage, aires de séchage</p> <p>2) PARTAM⁶ : magasins de stockage, aires de séchage</p> <p>3) PBVM⁵ : construction de pistes, magasins de stockage, aires de séchage</p> <p>4) PARTAM⁶ : construction de pistes</p> | | <p>1) PASA¹ : Partenariat Producteurs- entrepreneurs</p> <p>2) PASA¹ : Nantissement des stocks (warrantage)</p> | |
| Développement et entretien ressources génétiques | | | | ITRA/ Africa rice, développement de variété de riz à haut rendement | |

| | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|
| <p>Aménagements Hydro-agricoles</p> | | <p>1) PBVM¹² : réhabilitation 89 ha, ouvrages de prise, station pompage, aménagement de 500ha 2) PARTAM¹³ : réhabilitation de 360ha, aménagement de 300ha 3) ZAAP² : aménagement sites retenus, canalisation pour eaux de surface 4) PAPD¹⁴ : aménagement plaine 5) PAPO¹⁵ : aménagement plaine 6) PDRI¹⁶ : aménagement plaine 7) PARBF-K¹⁷ : aménagement bas fond 8) PADAT⁴ : construction / réhabilitation (4500ha d'aménagements simples, 1750ha d'aménagement de bas fonds</p> | | | |
|--|--|---|--|--|--|

⁶ PARTAM : Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la zone de Mission-Tové

⁷ PAPD : Projet d'Aménagement de la plaine de Djagblé (financement BADEA à déterminer après étude de faisabilité en cours)

⁸ PAPO : Projet d'Aménagement de la Plaine de l'OTI : (financement BADEA pour l'étude)

⁹ PDRI : Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mò (étude d'EIES sera financée en 2011 sur ressources internes)

¹⁰ PARBF-K : Projet d'Appui à la Riziculture de bas-fonds dans la Région de la Kara (formulation et étude en cours pour démarrage en 2011 sur financement BADEA de 4milliards FCFA)

| | | | | | |
|-----------------|--|--|--|--|--|
| Accès au crédit | | | | | |
| | | | | 1) PBVM ⁵ : crédit 2) PARTAM ⁶ : crédit | |

BIBLIOGRAPHIE

ABOA K., DIDJEIRA A., KPEMOUA K., 2008 : Produire du riz, bien le transformer pour vendre
Brochure 17 p.

ABOA K. et TSATSU K.D., 2008; Riziculteurs togolais, diversifiez vos cultures pour mieux
valoriser vos bas-fonds ; Fiche technique ; 4 p.

DSID, 2009, Atelier d'évaluation de mieux le vendre ;
la campagne agricole 2008-2009, 11 p.

DSID et ITRA ;2010 ,Renforcement de la disponibilité et de l'accès aux statistiques rizicoles : une
contribution à l'initiative d'urgence pour le riz en Afrique subsaharienne, Etude , 72 P.

FAO, 2005 ; Appui à la mise en œuvre du NEPA-PDDA : TCP/TOG/2903 (I), 39 p.

KADJOSSOU, 1996 ; Projet de dynamisation des activités rizicoles par une coopérative de
services à Mission-Tové, mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'Etudes
Supérieures en Action Coopérative, option : Gestion et contrôle des Entreprises coopératives, 118
p.

KPERIM, 2008 ; compétitivité de la filière riz local au Togo : une évaluation du taux de
protection nominale et effective, mémoire présenté en vue de l'obtention du grade d'Ingénieur
agronome, option Agro-économie.

MAEP, 2009, Rapport 2008 de la mise en œuvre du DSRP-I, 34 p.

MAEP, 2008, Stratégie de promotion de la production végétale, animale et halieutique au Togo,
14p.

MEFP, 2005, Séminaire national sur la relance de l'économie : rapport général, 39 p.

Rapport annuel ITRA (2005-2008)

RT, 2009, Document complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, 117 p.

Web bibliographie

<http://www.fao.org>

<http://www.riceforafrica.org>